



SAINT-AUGUSTIN DE-DESMAURES

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 5 octobre 2021 à 19 h 30 à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Lot 3 531 874 sis au 112, rue Adrienne-Choquette (projeté) :

La demande vise à autoriser la construction d'une résidence unifamiliale isolée avec une superficie de cour arrière à 38,8 % au lieu de ≥ 40 % de la superficie du terrain comme l'exige le *Règlement de zonage n° 480-85*.

Lot 5 750 200 sis au 70, rue de Sydney (projeté) :

La demande vise à rendre le terrain réputé conforme et constructible avec une superficie de terrain à 1903,2 m² au lieu de ≥ 2000 m² comme l'exige le *Règlement de lotissement n° 481-85*.

Le public sera admis lors de la séance de consultation du conseil municipal en respectant toutes les règles et mesures prévues par la Santé publique.

Tout intéressé peut également transmettre ses commentaires écrits relativement à ces demandes au plus tard le 5 octobre 2021 à 16 h, par courriel à l'adresse greffe@vsad.ca ou par courrier au 200, route de Fossambault Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3. Les commentaires reçus seront déposés, après le 5 octobre 2021, sur le site internet de la Ville.

Une présentation des projets visés par ces demandes est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Ce 20 septembre 2021

La greffière,
Marie-Josée Couture, avocate
www.VSAD.ca